

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

**Objet : RS - Acquisition d'un tènement au lieu-dit La Villette sur la commune de La Motte-Servolex pour la création d'une réserve collinaire**

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar Jean-Pierre Beguin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoiz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

## **Bureau du 13 juillet 2017**

délibération n° 127-17

objet **RS - Acquisition d'un tènement au lieu-dit La Villette sur la commune de La Motte-Servolex pour la création d'une réserve collinaire**

---

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels, rappelle la décision n° 092-17 du Bureau du 18 mai 2017 sollicitant les subventions auprès du FEADER, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie dans le cadre du Schéma directeur d'irrigation de l'Epine pour la réalisation de la retenue collinaire de La Villette à La Motte-Servolex.

Pour réaliser la réserve collinaire dite de La Villette sur la commune de La Motte-Servolex, il est nécessaire de disposer d'une surface de l'ordre de 2 à 2,5 ha. Cette emprise a été située géographiquement sur un secteur agricole en nature de prés comportant une légère pente eu égard aux contraintes hydrauliques de l'ouvrage.

Après négociation, les consorts Millieret, propriétaires en indivision de l'emprise de la réserve collinaire, ont souhaité céder l'ensemble des parcelles dont ils sont propriétaires sur ce secteur, soit un ensemble d'un seul tenant de 4ha 02a 50ca cadastré section G n° 264, G n° 267, G n° 268 et G n° 269.

Outre la souplesse de positionnement de l'ouvrage qui en résulte, l'acquisition du solde de la propriété s'inscrit dans le cadre de l'action 7B du Schéma agricole de Chambéry métropole - Cœur des Bauges sur les acquisitions foncières agricoles stratégiques. L'objectif est de maintenir les espaces à fort enjeu agricole pour favoriser le maintien d'un tissu d'exploitations agricoles dynamiques.

L'acquisition est proposée au prix de 1,5 €/m<sup>2</sup>, ce qui est compatible avec le prix des terrains agricoles dans ce secteur tout en valorisant la dimension importante de ce tènement et la spécificité du projet de réserve collinaire.

Les parcelles sont actuellement occupées par le GAEC Au P'tit Bonheur en vertu d'un bail rural signé le 24 décembre 2015.

Il est donc proposé d'acquérir les parcelles occupées cadastrées section G n° 264, 267, 268 et 269 pour un montant de 60 375 €.

Les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte authentique seront à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

La présente acquisition est exonérée de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'actions pour la préservation d'activités agricoles dans le périmètre de l'agglomération et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'acquisition de biens immeubles comprise entre 10 000 € et 500 000 € HT,

**Vu** la promesse unilatérale de vente des consorts Millieret signée le 5 juin 2017,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'acquisition des parcelles cadastrées section G n° 264, 267, 268 et 269 d'une superficie totale de 4ha 02a 50ca, situées lieu-dit La Villette à La Motte-Servolet, pour un montant de 60 375 €, actuellement propriétés des consorts Millieret,

**Article 2 :** **précise** que les frais d'acte correspondants seront à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 127-17

Objet de l'acte : RS - Acquisition d'un tènement au lieu-dit La Villette sur la commune de La Motte-Servolex pour la création d'une réserve collinaire

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 2 - Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19868H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19868H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017